

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Procès-verbal n° 2023/04

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 12
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 3

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
3 1 2 4 0

05.62.79.86.16

Séance du
14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 8 septembre, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Étaient absents ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME MONIQUE GUEDES), M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME KAREN GREGOIRE), MME RENEE HUMEAU (POUVOIR DONNE A MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA).

Étaient absents excusés : M. MARC PERE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC,

SECRETAIRE DE SEANCE : MME ISABELLE FLOURAC, AGENT DU CCAS

Ordre du jour :

1. **Adoption du Procès-Verbal n° 2023-03 du Conseil d'Administration du CCAS du 22 juin 2023**
2. **Signature de la convention « NUTRIMANIA »**
3. **Signature de la convention des ateliers « Méditation en pleine conscience »**
4. **Arrêté de décision**
5. **Aides financières**
6. **Questions diverses**

Informations de la Vice-Présidente

Proposition de séjours vacances séniors (SEV) 2024.

Inauguration du véhicule de la Main tendue le mercredi 20 septembre 2023 à 17h sous l'olivier de la mairie.

Aides financières 2023

Secours :

Montant des aides financières voté au BP 2023 :	23 657,09 €
Montant attribué en 2023 :	9030 €
Solde disponible	14627,09 €

Prêts :

Montant inscrit au BP 2023 :	6 000,00 €
Montant attribué en 2023 :	1100 €
Solde disponible :	4900 €

1. Adoption du Procès-Verbal n°2023-03 du Conseil d'Administration du CCAS du 22 juin 2023

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2023/03 rédigé suite à la séance du 22 juin 2023.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'adopter le Procès-Verbal N°2023/03 rédigé suite à la séance du Conseil d'Administration du 22 juin 2023.

2. Signature de la convention « NUTRIMANIA »

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de prendre connaissance du projet de convention de partenariat joint relatif au thème de la nutrition dans le cadre du bien vieillir en santé.

Vous trouverez en annexe le flyer s'y rapportant.

Ce dispositif est gratuit pour les bénéficiaires.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

3. Signature de la convention des ateliers « Méditation en pleine conscience »

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de conclure une convention de partenariat avec l'association AFC qui organisera des ateliers destinés aux proches aidants intitulés « Méditation en pleine conscience ».

Ce dispositif est gratuit pour les bénéficiaires.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A la majorité avec 1 contre (Mme Bezos Monique) et 2 abstentions (Mme Gruel Marie-Louise et M. André Da Ponte)

- De l'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Mme Gruel demande si l'intervenante est diplômée, la confirmation lui est donnée le vendredi 22 septembre 2023.

4. Arrêtés de décision

N° Décisions	Objet	Montant
2023-006	Aide financière accordée le 7 juillet 2023	3 Bons alimentaires de 50 € chacun
2023-007	Aide financière accordée le 20 juillet 2023	4 Bons alimentaires de 50 € chacun
2023-008	Aide financière accordée le 29 août 2023	3 Bons alimentaires de 25 € chacun

5. Aides financières

2 dossiers d'aide financière seront présentés en séance pour un montant total de 274.15 €.

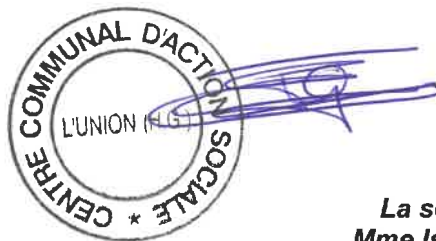
Ces montants sont à prélever sur les crédits inscrits au budget 2023 du C.C.A.S. en section de fonctionnement à l'article 6561

Le prochain Conseil d'Administration est fixé au 9 novembre 2023.
La séance a été levée à 19 heures.

6. Questions diverses

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

*Pour copie conforme,
Le Vice-Présidente Isabelle GODEAS*



*La secrétaire de séance,
Mme Isabelle FLOUIRAC,
Agent du CCAS*

- Transmis-le
- Affiché le